

MODALITES DE CANDIDATURE

Important :

- Si vous avez déjà déposé une demande de subvention lors d'un appel à projets précédent, merci de saisir **exactement le même prénom et nom** (nom de jeune fille, nom marital, tiret, espace..) afin d'assurer un historique de tous les dossiers saisis.
- Les demandes de financements doivent être portées par un **personnel statutaire** (salarié en CDI, du secteur public ou privé).

I. Projets nécessitant la soumission d'une lettre d'intention :

- projets en recherche clinique (RC)
- projets de recherche en sciences humaines et sociales (SHS)

Précisions pour les projets en recherche clinique :

- Une recherche clinique prospective (interventionnelle ou non) impliquant les patients et qui entre dans le cadre de la loi Jardé doit faire l'objet d'une demande en **recherche clinique**.
- Une recherche réalisée uniquement sur des données cliniques existantes, doit faire l'objet d'une demande en **recherche clinique**
- Une recherche basée sur une collection biologique prospective ou rétrospective (banque d'ADN, tissuthèque, etc.), sans besoin de collecte de nouvelles données cliniques de patients, doit faire l'objet d'une demande en **recherche fondamentale**.
- Une recherche basée sur une collection biologique prospective ou rétrospective, et nécessitant la collecte de nouvelles données cliniques de patients, doit faire l'objet d'une demande en **recherche clinique**.

Précisions pour les projets en sciences humaines et sociales :

- Dans le cas d'un projet porté par **un service hospitalier**, il est impératif d'associer au minimum un professionnel du domaine des SHS concerné.
- Dans le cas d'un projet **porté par une équipe SHS** il est impératif d'associer au minimum un soignant spécialiste de la maladie.

Le Pôle Recherche est à votre disposition pour vous orienter vers des équipes *ad hoc* en SHS ou des services hospitaliers experts de la mucoviscidose.

Important : Si votre projet nécessite l'utilisation des données du Registre et/ou de celles collectées via une étude adossée au Registre (cohorte patients sous modulateurs, CIMENT....), veuillez contacter dès à présent l'équipe du Registre de l'association. Une procédure de demande d'utilisation des données a été mise en place, il est important que vous en preniez connaissance dès maintenant afin de pouvoir soumettre votre demande. Contact :

registre@vaincrelamuco.org

II. Projets ne nécessitant pas le dépôt d'une lettre d'intention :

- Projets en recherche fondamentale (RF)

III. Projet ayant obtenu un financement de 24 ou 36 mois lors d'un AP précédent



Il est inutile de déposer de nouvelle demande !

Les porteurs de projet ayant obtenu un financement de 24 ou 36 mois seront invités par le Pôle Recherche à déposer, en mars, un rapport intermédiaire pour demander le financement de l'année 2 ou de l'année 3 du projet. Ce rapport (ou demande de renouvellement) devra inclure les réponses aux remarques du Conseil Scientifique (CS) et un rapport d'activité et financier. La demande sera évaluée par le CS qui recommandera ou non le financement pour l'année suivante.